



N° 1692-2014/ARR/DC/SPHC

Date du : 16/09/2014

**Rapport
au
Président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : inscription à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments historiques des façades et de la toiture de la ferme école de Yahoué.

PJ : un projet d'arrêté

Par courrier en date du 15 septembre 2005, la mairie du Mont-Dore a établi sur sa commune, une liste prévisionnelle des sites à protéger au titre de laquelle figurait la ferme école de Yahoué. Pour faire suite à cette demande et dans le cadre de sa politique de protection du patrimoine historique, la province Sud a sollicité l'avis du propriétaire de la bâtisse, monsieur Jean-Charles GLEYZE, sur la protection de l'ancienne ferme école par courrier en février dernier. Monsieur Jean-Charles GLEYZE a répondu favorablement à la mesure de protection envisagée.

Ce bâtiment d'architecture scolaire faisait partie intégrante de l'économie politique saint-simonienne. La ferme école de Yahoué avait pour but la recherche et la mise en application de différentes méthodes agricoles devant permettre aux transportés libérés de se former à divers corps de métiers et ainsi fournir aux entreprises familiales les moyens nécessaires à leur développement.

Le 22 juillet 2014, la commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable pour l'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments historiques des façades et de la toiture de l'ancienne ferme école, considérant que la conservation de cette bâtisse présente un intérêt public en raison de sa valeur historique.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.